



L'organisation problématique du marché : une lecture régulationniste

Jean-Pierre Bréchet

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Bréchet. L'organisation problématique du marché : une lecture régulationniste. 2012. <hal-00732939>

HAL Id: hal-00732939

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00732939>

Submitted on 17 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'organisation problématique du marché : une lecture régulationniste

Organizing the market : an application of the theory of social regulation

Jean-Pierre Bréchet*

2012/37

* Université de Nantes – LEMNA – France

L'organisation problématique du marché : une lecture régulationniste

Organizing the market : an application of the theory of social regulation

Jean-Pierre BRECHET

Professeur, Université de Nantes
Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique (LEMNA)
Institut d'Economie et de Management de Nantes – IAE (IEMN-IAE)
Chemin de la Censive du Tertre, BP 62232
F- 44322 Nantes Cedex 3
Tel : 33 (0)2 40 14 12 20
jean-pierre.brechet@univ-nantes.fr

Adresse personnelle :
Jean-Pierre BRECHET
21 bis Chemin de la Nallière
44240 La Chapelle sur Erdre
06 08 50 43 10

Résumé : La lecture régulationniste, d'inspiration sociologique -Théorie de la régulation sociale de J.-D. Reynaud, Analyse stratégique des organisations de M. Crozier et E. Friedberg-, retient que l'action collective ou organisée se comprend sur un continuum organisation-marché. L'article propose d'en discuter l'application au marché en tant qu'il est organisé. Le terrain de l'approvisionnement biologique et au local dans la restauration collective publique témoigne des initiatives et solutions originales que trouvent les acteurs des changements dans le travail d'organisation du marché qu'ils engagent.

Mots-clés : marché, théorie de la régulation sociale, relocalisation, restauration collective

Abstract : The Jean-Daniel Reynaud's theory of social regulation is applied to the market as a meeting-place for working out regulations. The fieldwork on the supplying of organic and local produce to catering businesses serving public institutions in France, shows that organizing this supply chain involves many activities of regulation. The organization of market require initiatives, innovations and a real organizational work.

Key-words : market, theory of social regulation, relocalization, institutional catering business

(64142 caractères)

L'organisation problématique du marché : une lecture régulationniste

Organizing the market : an application of the theory of social regulation

INTRODUCTION

Pour la lecture régulationniste en sociologie, que l'on associe ici à la Théorie de la régulation sociale (TRS) de J.-D. Reynaud et à l'Analyse stratégique des organisations (ASO) de M. Crozier et E. Friedberg, les marchés sont organisés. Pour les auteurs de cette lecture, se saisir des fonctionnements des marchés réels nécessite donc de prendre la mesure de ce caractère organisé ou régulé. Il reste néanmoins que l'attention s'est plus portée sur les organisations et les relations sociales que sur les marchés, ce dont témoigneraient aisément les ouvrages de référence. Notre intérêt pour la lecture régulationniste, que nous associons dans ses fondements à la TRS et l'ASO, nous conduit à vouloir en préciser et développer l'application au marché.

Comme nous allons le voir, les volontés de privilégier l'approvisionnement biologique et local en matière de restauration collective se heurtent, au-delà des initiatives qu'il s'agit de prendre, au caractère problématique de l'organisation de la mise en relation de l'offre et la demande. Il apparaît aussi que c'est la dimension locale plus que le caractère biologique qui pose problème. Les protagonistes du local se heurtent à des difficultés qui leur font prendre la mesure des fonctions et des tâches de rapprochement de l'offre et de la demande qu'assure la distribution.

Mais aborder ces questions dans le cadre de la lecture régulationniste annoncée ne va pas de soi. Pas plus sous les facettes théoriques souvent évoquées, mais rarement mobilisées, que dans la confrontation au terrain que potentiellement elle permet mais qui reste peu pratiquée. C'est l'objectif de ce papier que de montrer l'intérêt d'une telle lecture théorique appliquée aux marchés compris comme rencontre d'activités de régulation. On verra que les volontés de rapprocher l'offre et la demande locales recouvrent des expérimentations multiples qui témoignent de ce que la maîtrise de l'organisation du marché peut aussi se comprendre comme un projet politique. Dans certains cas, c'est bien l'enjeu d'une économie de proximité qui mobilise les acteurs du local.

Nous construirons notre propos en présentant le cadre théorique régulationniste, dans ses fondements généraux (1), puis dans son application au marché qui dévoile les difficultés de mise en relation de l'offre et de la demande sur le terrain de l'approvisionnement local des cuisines centrales (2). Comme nous le verrons, ces difficultés constituent le contexte dans lequel apparaissent les initiatives et les expérimentations entre le recours à l'intermédiation traditionnelle et la rencontre directe et co-construite entre les acteurs de l'offre et de la demande locales (3). Les volontés de (re)localiser le marché se comprennent alors comme des activités de régulation qui manifestent le souhait de s'affranchir de la régulation de contrôle du marché avec ce que cela suppose de prise d'initiative et de travail organisationnel (4). On mesure que le souhait de recourir au local recouvre un véritable projet politique pour les parties prenantes d'une économie de proximité qui semble bien le véritable enjeu (5).

1. DE QUELLE LECTURE REGULATIONNISTE PARLE-T-ON ?

Le cadre théorique retenu à titre principal est celui de la Théorie de la régulation sociale (TRS) de J.-D. Reynaud (1997), rapprochée ici de l'Analyse stratégique des organisations (ASO) de M. Crozier et E. Friedberg [Crozier et Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993].

La TRS se présente comme une théorie ouverte, réceptacle, alors que l'ASO affirme sa posture méthodologique et interventionniste. Voilà ce qui conduit celle-ci à se fermer un peu sur elle-même et celle-là à se prêter au dialogue. Sur le fond, l'ASO se présente comme une méthode d'élucidation ex-post des comportements organisationnels de nature synchronique. Elle délaisse la construction des acteurs sociaux, sans ignorer la genèse et nature de la structuration de l'action pour autant [Friedberg, 1992]. La TRS n'a pas cette exigence méthodologique et interventionniste immédiatement en son cœur et intègre la question de la construction de l'action collective sur un plan théorique : les collectifs existent parce que les acteurs se dotent d'un projet compris comme ensemble de règles qu'ils se reconnaissent et par lequel ils se construisent. Mais ces différences peuvent se comprendre comme des complémentarités ou être traitées comme telles. D'ailleurs, les auteurs de ces sociologies ne revendiquent pas des différences qui les éloigneraient fondamentalement.

La TRS et l'ASO se montrent donc proches du point de vue de la méthodologie théorique (concepts, raisonnements...), la seconde ayant renforcé sa nature méthodologique quand l'auteur de la première affirme depuis toujours le caractère de problématique d'accueil de son effort de théorisation, ce qui fait dire à G. de Terssac (2003 : 13) que son intérêt c'est son ambiguïté liée à la mise sous tensions de la 'pluralité d'orientations dans les actions'. C'est

pour cet intérêt que nous la retenons. Nous allons continuer à parler de régulation sociale et de TRS, directement en lien avec le travail de J.-D. Reynaud, car cette appellation, qui dans notre esprit fait toute sa place à l'ASO, permet non seulement d'afficher une paternité légitime, mais aussi une identification relativement claire. La TRS se distingue notamment de la régulation au sens de la cybernétique, tout comme de la régulation de nature macro-économique avancée par les théoriciens de la régulation en économie [Cf. Boyer et Saillard, 1995]. Il s'agit d'une régulation de nature plutôt micro-sociale, nourrie d'individualisme méthodologique. Il apparaîtra aussi à chacun que des liens pourraient être établis avec des lectures qui s'inscrivent dans le dépassement du dualisme acteur-système ou qui portent leur attention sur la construction de l'action collective. Celles-ci sont nombreuses et principalement rattachées à la sociologie [Amblard et al., 2005]. On peut penser à nombre de travaux dans le champ de la sociologie économique [Steiner et Vatin, 2009], précisément aussi par exemple à la théorie de l'acteur-réseau qui s'ancre complètement dans le dépassement du dualisme acteur-système au point d'en récuser la pertinence même [Latour, 2005].

Nous n'aurons pas ici le souci d'établir des ponts avec ces diverses approches dans notre objectif d'affirmer la lecture régulationniste retenue. Cet objectif tient au fait que nous pensons que la TRS est à plus à même d'engager le débat avec la science économique à travers le maniement des notions de règle et de régulation, ce que semble d'ailleurs manifester sa mobilisation par les auteurs hétérodoxes [Cf. par exemple March et al., 2000 ; Postel, 2006; Postel et Sobel, 2006]. Pour ces raisons, et parce qu'il s'agit ici du volume d'un article, nous privilégions clairement la TRS pour en asseoir les fondements et en montrer la pertinence (encadré 1)¹.

Encadré 1 : Les fondements de la théorie de la régulation sociale

Nous retiendrons trois entrées pour poser les fondements de la TRS : la compréhension de la rationalité reconnue aux acteurs (1), la question de l'action collective que la TRS met en son cœur (2), enfin l'idée-force que toute régulation se comprend comme rencontre de régulations (3).

1/. La rationalité anthropologique riche qui est attribuée² aux acteurs mêle les valeurs, les idées et les intérêts pourrait-on dire à la suite de M. Weber [Kalberg, 2010]. Elle s'exprime dans un contexte qui importe et exclut toute attribution *a priori* de comportements, conformément à la récusation du dualisme acteur-système ou l'affirmation de son corollaire, le façonnement conjoint de l'acteur et du contexte. La TRS, aussi bien avec E. Friedberg que J.-D. Reynaud, nous enjoint à préciser que c'est dans l'action et par l'action que se manifestent les valeurs, dont l'expression située et mêlée, exclut toute lecture en position d'extériorité [Reynaud et Richebé, 2007]. Si l'on ajoute que les acteurs sont capables d'invention, c'est un agir créatif qui est en jeu dans une posture englobante eu égard à l'agir axiologique et instrumental [Joas, 1999]. J.-P. Boutinet (1990) privilégie la

¹ Cf. Bréchet (2008) pour une présentation de synthèse.

² Sur un plan anthropologique fondamental, on pourrait aussi comprendre ces arguments mêlés comme l'expression du conatus spinoziste, de la persévérance dans l'être, ce que suggère par exemple F. Lordon (2006).

reconnaissance d'un agir projectif, existentiel, qui ajoute la prise en compte explicite du temps aux arguments axiologiques, instrumentaux et créatifs que nous venons d'évoquer, ce que retient aussi la sociologie américaine alors contrainte d'importer le concept de projet dans ce sens fondamental [Emirbayer et Mische, 1998 ; Cf. Bréchet et Prouteau, 2010]. La rationalité en contexte se comprend aussi comme une attention (en fonction de quelque projet) et une interdépendance aux acteurs, aux données et aux dispositifs du contexte, notamment les dispositifs techniques.

2/. La TRS s'intéresse à l'action collective ou sociale, de l'entreprise aux marchés en tant qu'ils sont organisés, une telle expression ne renvoyant pas un état ou à un équilibre mais à une dynamique de régulation. C'est l'activité de régulation l'objet d'étude pertinent car c'est la régulation qui fait la règle. Prenant acte que la régulation suppose d'inventer des règles et de les faire vivre, on retiendra que la TRS se donne pour objet les efforts de conception et de régulation de l'action collective³. La notion d'effort suggère qu'il s'agit d'un travail en cours, toujours à reprendre, avec la double nécessité de faire porter des efforts sans cesse renouvelés sur la construction des savoirs et des relations qui rendent l'action possible [Hatchuel et Weil, 1992, Hatchuel, 2000, 2005]. La TRS fait une place centrale à la constitution des acteurs collectifs à travers les règles qu'ils se reconnaissent, qu'ils inventent et qu'ils font vivre, avec ce que cela comporte d'incertitudes d'engagement, de coordination et d'aboutissement, sans oublier la grande variété des formes d'action collective. Il faut ajouter que les systèmes sociaux, particulièrement ceux qui recouvrent une pluralité d'acteurs collectifs, voient aussi sans cesse naître en leur sein, par différenciation, donc par affirmation de règles propres, des acteurs collectifs qui affirment une autonomie et participent alors des régulations d'ensemble.

(3) Toute régulation se comprend comme rencontre de régulations. Dit autrement, tout système social, de l'entreprise au marché, se comprend comme l'expression de dynamiques de régulations enchevêtrées. Celles-ci sont le fait d'acteurs qui prennent des initiatives et nourrissent des prétentions à la régulation. Dans les contextes d'entreprise et de travail prescrit, la rencontre des régulations de contrôle et autonome (TRS) ou des règles formelles⁴ et informelles (ASO) produit une régulation que l'on peut qualifier de conjointe avec la TRS ou de mixte avec l'ASO. On peut considérer le qualificatif de mixte comme plus neutre que celui de conjoint car, de fait, la rencontre de régulations peut conduire à un partage du territoire et l'on parle avec la TRS de régulation commune mais non conjointe, réservant cette expression à la reconnaissance d'une négociation productrice de méta-règles négociées et acceptées par les acteurs [Lichtenberger, 2003]. Une règle, nous dit J.-D. Reynaud (2003), n'est pas de contrôle ou autonome par nature mais selon l'utilisation qui en est faite. Au cœur de la rencontre des régulations, se jouent des négociations, du pouvoir ou des échanges négociés de comportements dirait l'ASO, des règles dirait la TRS. Ce ne sont pas seulement des intérêts immédiats, notamment liés à un échange de biens, qui s'affrontent, mais bien des prétentions à la maîtrise des règles.

Poser la TRS comme une théorie de l'action revient à affirmer une compréhension anthropologique riche de la rationalité reconnue aux acteurs et à refuser toute lecture déterministe des comportements, qu'elle tienne aux acteurs ou au contexte d'action. Cette récusation du dualisme acteur-système, bien connue, a pour corollaire l'exigence de s'intéresser à l'activité de régulation elle-même sous les multiples aspects qu'elle recouvre. L'entrée par l'activité de régulation, on pourrait dire aussi par l'action qui contribue à façonner conjointement l'acteur et le contexte, s'impose à l'analyste, car c'est l'activité de régulation qui fait la règle. Phénomènes d'interprétation, d'adaptation et de négociation sont constitutifs de l'activité de régulation qui est toujours capacité à inventer et faire vivre des règles. Comme nous l'indiquons dans l'encadré ci-dessus, une facette importante pour la

³ Il y a bien sûr une certaine redondance à dire les choses ainsi mais cela permet d'affirmer qu'une conception est en jeu, ce que l'idée de régulation n'intègre pas immédiatement pour nombre de personnes. Pour J.-D. Reynaud, en revanche, il est clair que la régulation comprend l'invention des règles et, à ce titre, engage une conception.

⁴ Une règle formelle fait l'objet d'une expression écrite, au minimum d'une explicitation par le pouvoir qui l'émet.

compréhension et l'analyse de la l'activité de régulation est que toute régulation est rencontre de régulations. Cette idée a été particulièrement développée dans les situations de travail prescrit où l'on s'en est saisie à travers la problématique du jeu de la régulation de contrôle et de la régulation autonome. Appliquée aux marchés en tant qu'ils sont organisés, elle confronte à la nécessité de prendre en compte la pluralité des sources de régulation que ceux-ci recouvrent.

2. LE MARCHE COMME RENCONTRE DE REGULATIONS : LES DEFIS DE LA RELOCALISATION DES APPROVISIONNEMENTS

Aborder le marché à travers une lecture régulationniste, c'est d'abord prendre en considération qu'une rencontre d'activités de régulation est en jeu. Le marché avant d'être un échange de biens met en jeu des régulations multiples et entremêlées [Le Velly et Bréchet, 2011]. Comme nous le verrons par la suite, les acteurs qui souhaitent 'prendre la main' et revendiquent la 'co-détermination' d'une politique ou d'une régulation, en l'occurrence celle de la production et des échanges marchands dans l'univers agroalimentaire à l'échelle locale, s'y trouveront directement confrontés. Mais de quelle rencontre de régulations parle-t-on ? Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons chercher à en saisir les facettes plurielles et imbriquées pour comprendre pourquoi les volontés de s'extraire des régulations englobantes et de privilégier l'ancrage territorial ne vont pas de soi. Le terrain de la restauration collective publique (désormais RC) avec les nombreuses initiatives visant à privilégier le biologique et le local dans les approvisionnements va nous servir d'illustration (Cf. encadré 2)⁵.

Encadré 2 : Le terrain étudié

L'exploration du terrain s'est faite sur la base de plusieurs enquêtes de terrain menées par les chercheurs du projet de recherche LiProCo (Liens Producteurs Consommateurs) Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. Ce programme de recherche inter-régional et pluridisciplinaire « Pour et Sur le Développement Régional dans le Grand Ouest » (noté PSDR GO) a été initié par l'INRA et le CEMAGREF sur la période 2008-2011, en partenariat avec les régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Il se définit comme un projet de recherche-accompagnement ayant pour principal objectif d'étudier les démarches de valorisation des produits alimentaires et des activités connexes fondées sur les proximités producteurs-consommateurs. Ont d'abord étudié les dynamiques que différents projets d'approvisionnement local (« Manger Bio et Autrement », « Lycées pilotes » et « Terres d'Ici ») ont générées sur un territoire donné, l'Isère, en étant tout particulièrement attentif aux stratégies des acteurs de l'offre (Manger Bio Isère et l'ADAYG, Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois). Ont été également suivi pendant plus d'un an les travaux d'un groupe de travail - RGO (Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable)- composé d'une trentaine de techniciens de collectivités territoriales, visant à explorer les possibles en matière d'approvisionnement biologique et/ou local. Enfin, ont été étudié de manière approfondie les conditions

⁵ Les restitutions du terrain empruntent largement à des travaux et des publications communes au groupe de chercheurs et qui ont fait l'objet de communications ou de publications [Cf. Le Velly et *al.*, 2010]

concrètes d'approvisionnement en produits locaux de différentes collectivités territoriales, de taille importante (Brest, Angers et Nantes, dont les cuisines centrales (CC) fournissent en période scolaire respectivement 6.000, 7.000 et 12.000 repas), parfois plus petites (Langouët en Ile-et-Vilaine, Bouvron en Loire-Atlantique, chacune une centaine de repas). En tout, les CC du RGO représente environ 430 000 repas par jour. L'enjeu était alors de décrire les circuits qui y ont été mis en place pour cet approvisionnement et les engagements des différentes parties prenantes associées. Ce travail d'exploration et de restitution des expériences a été pour une part importante réalisée lors de stages et fait l'objet d'un certain nombre de restitutions [Cf. Le Velly et *al.*, 2010 ; Le Velly et Bréchet, 2011 ; Traversac, 2010].

Comprendre le marché comme rencontre d'activités de régulation invite à pointer la multiplicité des acteurs et des niveaux d'analyse, des régulations et des dispositifs qu'ils font vivre, et partant des incertitudes mêlées de la situation :

1. Multiplicité d'acteurs aux profils très variés par catégorie : producteurs, distributeurs, acteurs publics, acteurs du monde associatif ou du monde politique, acteurs médiateurs créés spécifiquement (du type RGO, Cf. encadré ci-dessus) ;
2. Pluralité de niveaux d'analyse : micro (tel producteur, tel transformateur, tel cuisine centrale...), méso (filières, villes, départements...), macro (Europe, Etat, régulations économiques d'ensemble....) ;
3. Diversité de dispositifs et d'actions : acteurs et dispositif de régulation (production, transformation, commercialisation...) des échanges, des règles et des codes, des rencontres et manifestations diverses, des écrits, de l'action publique, de l'accompagnement de chercheurs universitaires, du militantisme, etc. ;
4. Incertitudes et contraintes plurielles, évolutives et mêlées qu'elles tiennent aux facteurs (offre, demande, technologie...) ou aux acteurs (incertitudes comportementales, méconnaissance...).

Il ne saurait être question d'envisager une démarche analytique et exhaustive, vraisemblablement impossible, et qui rendrait sans doute mal compte des interdépendances des phénomènes étudiés. Nous allons donc privilégier un certain nombre d'observations, en envisageant successivement l'offre, la demande et l'intermédiation, en ayant à l'esprit la pluralité des acteurs, des régulations, des niveaux d'analyse et des incertitudes impliqués.

L'achat de produits de l'agriculture biologique (désormais AB) dans la RC qui nous intéresse n'est pas un phénomène totalement nouveau. Mais cette orientation des achats qui fait suite aux crises sanitaires de la deuxième partie des années 1990 et aux opérations de promotion menées depuis le début des années 2000 par les acteurs de l'AB puis, plus récemment, au Grenelle de l'environnement, tend à se transformer en celle, plus générale, d'une RC « durable », « citoyenne » ou « responsable ». La question de l'origine locale des produits tend alors à prendre le pas sur celle du biologique, nombre d'acteurs - élus et techniciens de

collectivités territoriales, acteurs du monde agricole - estimant qu'il n'est pas cohérent que les produits biologiques proviennent de l'autre bout de l'Europe ou de la planète. De fait, nous y reviendrons, c'est bien le recours au local qui perturbe particulièrement les régulations existantes, peu, voire pas du tout, sauf exceptions, organisées localement (à l'échelle d'un Département ou d'une Région par exemple). La problématique de l'approvisionnement biologique de la RC rejoint celle des circuits courts et/ou locaux. Mais on doit aussitôt observer que certains circuits locaux sont plus ou moins courts selon le nombre d'intermédiaires qu'ils recouvrent, de la transformation ou de la logistique par exemple. Ce qui conduit certains acteurs du local à préférer parler de la perspective d'une économie de proximité plus que de circuits courts.

A propos de l'offre, il convient de souligner qu'il n'est pas sûr que l'offre locale permette de satisfaire la demande locale. Une première raison a trait aux caractéristiques du territoire et aux cultures ou élevages pratiqués. Mais l'exigence locale peut aussi poser problème, quand bien même offre locale existerait. Par exemple, aux commencements de l'expérience brestoise que nous reprendrons plus loin, il a été fait le constat qu'il existait une production de légumes biologiques abondante dans le nord du Finistère (regroupée dans l'Association des Producteurs de Fruits et Légumes Biologiques de Bretagne, APFLBB), mais que celle-ci était essentiellement commercialisée en circuits longs, intermédiés et lointains. Les producteurs engagés en circuits courts locaux peuvent alors apparaître comme une source intéressante d'approvisionnement pour les cuisines centrales (désormais CC). C'est dans cette perspective qu'ont été créés dans plusieurs départements des collectifs de producteurs de type « Manger Bio ». Pour autant, au vu de nos observations, il nous semble que cette piste ne soit pas forcément la seule à devoir être retenue. D'une part, parce qu'il n'est pas évident qu'elle puisse en l'état satisfaire les demandes de volumes des grandes collectivités. D'autre part, parce que les agriculteurs engagés en circuits courts ne voient pas toujours l'intérêt qu'ils auraient à fournir la RC alors qu'ils valorisent déjà leur production en vente directe aux consommateurs. Ils redoutent aussi parfois de s'engager dans des cultures, et de faire des investissements, considérant que les engagements du monde public, en l'occurrence celui des collectivités, seraient trop incertains.

Pour ce qui est de la demande, notamment en provenance des CC, une première contrainte forte s'exprime, celle des choix technologiques réalisés depuis une quinzaine d'années dans la plupart des collectivités de tailles moyennes et grandes. Dans les CC, il y a aujourd'hui peu de personnel et peu d'outils de transformation (pas de légumerie, par exemple), ce qui implique

de trouver des produits prêts à l'emploi (de quatrième et de cinquième gamme), sauf à remettre en cause les fonctionnements des cuisines. Comme il est rare que des agriculteurs locaux en proposent, les responsables de CC ne peuvent alors que se tourner vers des transformateurs ou des distributeurs, sans être toujours assurés de l'origine géographique des denrées agricoles qu'ils proposent. Ils peuvent aussi envisager de s'engager dans les approvisionnements directs en circuits courts, ce qui est aussi une façon d'affirmer plus nettement le souci de l'ancrage territorial. Un autre ensemble de contraintes trouve son origine dans le code des marchés publics, qui interdit l'exigence de provenance locale, jugée discriminatoire. La proximité géographique peut être un élément de preuve quant à la capacité du candidat à correctement répondre aux demandes exprimées dans l'appel d'offres (réactivité, fraîcheur...), mais elle ne peut pas être demandée en tant que telle. Toutefois, certains acteurs parviennent à privilégier le local en contournant tout ou partie des textes, voire en prenant quelques risques. Observons aussi que les réformes récentes du code, en 2004 et 2006 suite aux directives communautaires de 2004, ont rendu possible d'inscrire dans les appels d'offres des impératifs de développement durable, aussi bien pour les achats des établissements publics de restauration que pour les prescriptions d'achat incluses dans les cahiers des charges des sociétés de restauration prestataires⁶.

A propos de l'intermédiation, les observations soulignent tout d'abord que les circuits de commercialisation existants, menant aux CC, ne sont pas forcément organisés sur des bases territoriales. Le mode d'organisation dominant des filières agricoles fait que les approvisionnements, au moins pour les grosses collectivités, ne proviennent pas directement d'organisations de producteurs ou d'entreprises agroalimentaires, mais des distributeurs, tels que Pomona, Hexagro ou Eurofrais, qui s'approvisionnent à des échelles parfois régionales mais aussi nationales et internationales. Cette modalité d'organisation constitue un réel obstacle à l'établissement de relations plus locales. Ce qui émerge ensuite de l'analyse des expériences que nous avons suivies, c'est l'importance de la distribution et des fonctions qu'elle assure. On prend conscience, s'il en était besoin, que la rencontre entre l'offre et la demande se construit à travers une filière ou une chaîne d'activités qui recouvre l'ensemble des activités liées et interdépendantes de production, transformation, distribution qui vont de la matière première à la consommation finale. Entre le producteur et l'utilisateur final se

⁶ En particulier, les définitions du besoin, des spécifications techniques et des conditions d'exécution peuvent explicitement faire référence aux normes de l'agriculture biologique (articles 5, 6 et 14) et le choix entre les offres des candidats peut inclure, en plus de critères comme le prix ou la qualité gustative, leurs performances relatives en la matière (article 54). Cf. [Schiesser et Cantillon, 2007].

glisse un ensemble de tâches de collecte, de logistique, de transformation, de commercialisation dont la remise en cause de la distribution rappelle immédiatement l'importance. Car c'est bien la distribution qui joue un rôle extrêmement important dans la sélection et la rencontre de l'offre et de la demande de produits alimentaires à travers les choix qu'elle opère ou favorise (de producteurs, de transformateurs, etc.) et les échanges qu'elle organise entre les acteurs de la chaîne de valorisation. A bien des égards, on pourrait dire, d'une formule ramassée, que « c'est la distribution qui fait le marché ». Construisant la médiation entre l'offre et la demande, elle participe aussi à la construction de l'offre et de la demande elles-mêmes. Cette intermédiation, traditionnellement abordée en termes de circuits courts ou de circuits longs se trouve ici directement concernée par les projets envisagés de recours à l'approvisionnement local. Organisée par la distribution, elle connaît aussi une dynamique propre avec ses acteurs et ses dispositifs.

On ajoutera à cette présentation que, sous des formes diverses, parents (via des associations et des interventions), collectivités et élus (par des initiatives et des soutiens), enfants ou consommateurs des repas produits, nutritionnistes, etc., interviennent aussi dans les régulations. Le monde agricole que nous avons simplement évoqué est aussi pluriel, représenté par des chambres, des syndicats et des élus plus ou moins actifs.

Dans un contexte de contingences multiples - présence ou non de producteurs et de production, taille des collectivités et partant de la CC, technologies des CC, mode d'organisation des circuits d'approvisionnement autour du rôle central de la distribution, etc. -, la rencontre de régulations est bien celle d'une pluralité de sources de régulations: pluralité d'acteurs et d'univers d'acteurs, pluralité de niveaux d'analyse, pluralité de dispositifs et de modes d'action. Cette régulation composite, productrice d'inerties et d'émergences ou d'effets de systèmes mais aussi d'incertitudes se comprend comme expression des jeux d'acteurs et de phénomènes systémiques. Au cœur de cette rencontre, on retrouve des incertitudes imbriquées et évolutives qui vont permettre les jeux d'acteurs, l'expression de la volonté des uns et des autres de peser sur la régulation d'ensemble et sur les facettes des régulations qui les concernent.

Finalement, les modes structuration des circuits d'approvisionnement, le manque de connaissance et de confiance entre les acteurs de l'offre et de la demande, expliquent bien, nous semble-t-il, les difficultés des circuits courts et du recours à l'approvisionnement local. Selon des termes que nous avons souvent entendus : « sur ce dossier, tout le monde s'attend ». Du côté des CC, on attend des producteurs des capacités à satisfaire les demandes dans une

relative ignorance de leurs possibilités et de leurs contraintes. Du côté des producteurs, on aimerait de la part de la RC que des engagements fermes et une visibilité élargie à moyen et long terme pour investir et s'investir. Non seulement les circuits de transformation et de commercialisation restent souvent à construire, mais leur élaboration requiert un engagement de part et d'autre qui ne va pas de soi.

L'observation de toutes ces facettes des régulations offre une bonne entrée pour comprendre pourquoi dans les projets d'approvisionnement bio et local, c'est bien la dimension locale qui pose problème. La recherche d'un approvisionnement local bouleverse potentiellement bien plus les régulations existantes que ne le fait la demande de produits issus de l'agriculture biologique. D'ailleurs, ces dernières années, les distributeurs de produits agroalimentaires travaillant pour la RC ont développé une gamme de produits bio, y compris transformés. Par exemple, le leader français de ce secteur, Pomona, a pour cela acheté, en janvier 2008, le distributeur spécialisé Biofinesse. Mais, ces gammes bio, aussi larges soient-elles, ne sont pas élaborées région par région et ne permettent pas de satisfaire un objectif d'approvisionnement local.

3. UN FOISONNEMENT D'INITIATIVES : ENTRE RECOURS A L'INTERMEDIATION DE LA DISTRIBUTION EXISTANTE ET CO-CONSTRUCTION DE RELATIONS DE VENTE DIRECTE

Sur les terrains étudiés, le travail d'organisation qui vise à organiser localement les échanges s'est manifesté par des initiatives et des expériences multiples qui composent avec deux grandes logiques : celle de l'adaptation de l'intermédiation existante réalisée par la distribution, celle d'une co-construction de relation de vente directe entre producteurs et acteurs de la RC. Ces deux logiques ne sont pas équivalentes pour ce qui est du travail d'organisation à assurer.

Sur Brest, les acteurs de l'approvisionnement biologique de la CC, notamment en légumes, se sont engagés dans la relocalisation des flux de produits en mettant en relation des offres et des demandes locales à travers le travail de nombreux intermédiaires. A la suite d'une concertation pilotée par la MAB 29, il a été établi en 2007 un circuit d'approvisionnement associant 1) un collectif de producteurs de fruits et légumes du nord du département (APFLBB), 2) un expéditeur qui collecte les produits bruts aux portes des exploitations et opère leur agréage et calibrage (Poder), 3) un transformateur qui se charge d'éplucher, laver et ébouter les légumes (La légumière, à Quimper), 4) un distributeur qui gère les commandes et

assure les livraisons à la cuisine centrale (Le Saint) et 5) une entreprise de restauration (Sodexo). De façon comparable, sur le Dauphiné, l'ADAYG a mis en place en 2008 une filière viande qui associe 1) une quinzaine d'éleveurs, 2) un négociant (Max Josserand) qui achète les bêtes aux agriculteurs et les achemine à l'abattoir, 3) un chevillard (La Cheville Dauphinoise) qui les abat et les découpe puis emballe et livre la viande à 4) des cuisines centrales ou des sociétés de restauration (Vercors Restauration, Guillard Traiteur). Deux derniers exemples permettent de montrer que les produits locaux qui arrivent dans une CC sont souvent issus d'une combinaison hétérogène de médiations. Par exemple encore, lorsque la cuisine de Langouët passe une commande au GIE Manger Bio 35, sa salariée la répartit entre les différents agriculteurs du GIE. Certains d'entre eux apportent alors leurs produits directement à la cuisine de Langouët, d'autres les déposent à la plateforme logistique de Biocoop Distribution (située à 12 km de Langouët). Cette dernière les livrera ensuite à la CC de Langouët, en même temps que d'autres produits, locaux ou non, en complément de la gamme des producteurs de Manger Bio 35. De même, dans la région grenobloise, un abattoir (à La Mure) détient un rôle central dans la filière viande que coordonne Manger Bio Isère. Des agriculteurs laitiers y amènent leurs vaches de réforme. Elles y sont abattues, découpées et conditionnées selon deux lots, les « avants » que l'abattoir revend à la RC et les « arrières » qui sont rendus aux producteurs et commercialisés en vente directe.

Le souci de s'extraire des régulations de marché prend aussi, pour beaucoup d'acteurs militants, la forme du refus d'une intermédiation entre l'offre et la demande. La volonté, du côté de la RC, est alors de construire les solutions en partenariat avec les producteurs. Il n'est ainsi pas rare que des producteurs établissent des relations de vente directe avec des collectivités. Parfois, leur identification dans un annuaire géré par des structures comme les Manger Bio ou l'ADAYG leur permet d'obtenir de nouveaux contacts. D'autres font également la démarche de solliciter par eux-mêmes les acteurs de la restauration collective. C'est par exemple le cas du GAEC Invitation à la ferme, dans le nord de la Loire Atlantique, qui vend depuis 2008 à la cuisine centrale de la Ville de Nantes. Ce GAEC de 2 exploitants et 2 salariés, qui fournit aussi la grande distribution, assure la production laitière, la transformation et le conditionnement pour la ville de pots de 5 litres de yaourt nature (la livraison est déléguée à un prestataire extérieur). Pour la CC de Nantes, le choix de travailler avec ce producteur induit quelques réorganisations. Il lui faut gérer un fournisseur supplémentaire avec des risques accrus de problèmes à la livraison (cela est arrivé plusieurs fois par le passé) et assumer un surplus de travail dans les restaurants scolaires (pour servir le

yaourt en ramequins et ensuite les laver). Sur Nantes encore, et plus récemment, une expérience a été tentée de servir du poulet fermier, à la suite d'une rencontre entre le directeur de la CC et un responsable très actif de CAP44. Elle a nécessité une planification très en amont de l'élevage d'une cohorte de poulets, posé le problème de la préparation et de la découpe des volailles, celui aussi de la recette et de la cuisson pour garantir une tendreté homogène. Finalement, cette expérience, riche d'enseignements sur divers plans, a mis en évidence des surcoûts importants et la contradiction forte entre le mode de fonctionnement de la CC et les modes production durables peu voire pas industrialisés des éleveurs. On mesure que le souci de s'extraire des régulations de marché qui prend, pour beaucoup d'acteurs militants du local, la forme du refus du recours à la distribution traditionnelle, pose la question des diverses fonctions de transformation assurées traditionnellement par cette dernière. Pour construire les solutions en partenariat avec les producteurs, il s'agit alors le plus souvent d'innover et d'assurer la travail d'organisation requis.

Pour conclure sur ces expériences, on voit que certains acteurs trouvent des solutions en s'appuyant sur l'existant. On peut alors parler d'adaptation dans le cadre intermédié existant, soulignant ainsi qu'une volonté de relocaliser les approvisionnements n'exclut pas le recours aux acteurs actuels de l'intermédiation. Mais la logique de co-construction entre producteurs et consommateurs de solutions d'échanges non-intermédiés est aussi présente et même privilégiée par certaines collectivités. Elle conduit à l'éviction des acteurs de la distribution au profit de contacts directs entre les cuisines centrales et les producteurs et bute alors, le plus souvent, sur la capacité des protagonistes de ces rapprochements directs de prendre en charge certaines tâches de transformation sans oublier les aspects de coordination. Du point de vue de la lecture régulationniste, ce dont témoigne aussi ces expériences, c'est des réponses singulières, contingentes, adaptées voire bricolées qu'apportent les acteurs du local. A bien des égards, sur les territoires, on constate, eu égard aux deux grandes logiques que nous venons de repérer, des hybridations multiples. C'est bien l'action elle-même, dit autrement l'activité de régulation l'objet d'étude, qui témoigne des solutions trouvées, de l'expression de la rationalité située, en contexte qui préside aux réalisations effectives.

4. LA REGULATION DU MARCHE COMME ENJEU : QUETE D'AUTONOMIE, PRISE D'INITIATIVE ET TRAVAIL D'ORGANISATION

Le recours à l'approvisionnement local se comprend d'abord comme l'expression d'une

volonté de s'extraire des régulations marchandes dominantes. Penser le changement, c'est envisager des pratiques d'autonomisation, comprises comme la capacité à imaginer et faire vivre de nouvelles règles, plus précisément de nouvelles régulations. On retrouve les ingrédients de la problématique autonomie-contrôle fondatrice de la TRS. Mais à l'instar de ce que nous suggère J.-D. Reynaud⁷, la problématique autonomie-contrôle issue de la TRS ne saurait s'appliquer telle quelle. La régulation mixte dans le réseau d'acteurs étudié ne met pas en jeu une hiérarchie de contrôle au sens où il s'agirait de dispositifs de contrôle émanant d'un acteur qui, de par la propriété ou le mandat, aurait des prérogatives hiérarchiques ou d'expertise. Il reste néanmoins, comme nous l'avons vu, que le marché en tant qu'il est rencontre de régulations inscrit de fait les acteurs dans des régulations à multiples facettes. Cette inscription dans les régulations peut fort bien se comprendre comme une forme de contrôle qui mêle des activités de régulation volontaire de la part d'acteurs qui pèsent dans les négociations et les échanges pour certains, qui peuvent être aussi producteurs de règles qui cadrent ces diverses négociations, pour d'autres ou pour les mêmes. On doit aussi prendre la mesure de la nature systémique de cette rencontre de régulations, qui produit donc des émergences ou des effets de systèmes qui agissent comme des forces, à la fois des contraintes et des inerties, sans exclure des incertitudes et des possibilités irréductibles d'action. Il faut enfin souligner que la participation aux échanges mêle les arguments de toute nature conformément à l'acceptation de la rationalité qui est au fondement de la lecture régulationniste : une rationalité située ouverte aux divers arguments de l'agir. On ne saurait oublier non plus les contingences multiples qui caractérisent les contextes d'action.

On peut alors considérer que les initiatives et les expériences témoignent de la volonté de faire prévaloir des régulations autonomes eu égard à la régulation de contrôle du marché. Conformément à ce que nous suggère la TRS, ces pratiques d'autonomie supposent une capacité d'initiative, une capacité à prendre la main qui est aussi une capacité d'invention ou d'innovation. Cet aspect est essentiel comme en témoigne notre terrain qui voit les régulations habituelles remises en cause sous le poids d'initiatives plurielles, innovantes à des degrés divers et provenant d'acteurs multiples. Se pose ensuite la question du rapprochement de l'offre et de la demande locales.

Dans la situation d'intermédiation traditionnelle, les acteurs de l'offre et de la demande peuvent s'ignorer, les acteurs de l'intermédiation assurant l'interface. Les acteurs de la

⁷ Notamment dans un échange récent, été 2011.

relocalisation ont ainsi à faire porter leurs efforts sur le comportement souhaité de la distribution. Les expériences d'approvisionnement direct confrontent à un autre cas de figure qui nécessite des mises en relations des acteurs de l'offre et de la demande. Reprenant l'épistémologie de l'action collective suggérée par A. Hatchuel (2000, 2005), on peut dire qu'il s'agit de construire les relations et les savoirs qui permettent l'action collective comprise comme apprentissage. Les divers courants théoriques qui s'intéressent aux pratiques sociales dites parfois pratiques stratégiques (*strategy as practice*) (théorie de l'acteur-réseau, théorie des conventions, économies de la grandeur notamment) trouvent ici un champ d'application évident. Les acteurs, en explorant ou en expérimentant, se découvrent, 'réseautent', enrôlent, traduisent, trouvent des compromis provisoires, négocient, etc. Mais ne sont pas en jeu que des valeurs ou des conflits de référentiels, mais bien des régulations à multiples facettes dont une facette bien réelle de dispositifs marchands, de structuration de filière, de technologies diverses de production, transformation et notamment de production des repas dans les cuisines centrales, sans oublier les comportements de consommation alimentaire. C'est bien l'activité de régulation l'objet d'étude qui témoigne des solutions originales que les protagonistes font prévaloir.

On peut considérer que les projets que nous suivions poursuivent des fins identiques : notamment celle de développer l'approvisionnement biologique et local dans la restauration collective. On prend alors la mesure du fait que des acteurs porteurs parfois de valeurs proches (attachement au biologique et au local de façon large) trouvent, conformément aux fondements de la lecture régulationniste, des solutions singulières, contingentes au sens radical du terme. Certes les attachements et les principes dont ils sont porteurs importent mais ils vont en trouver diverses formes d'expression, des modalités particulières d'application qui composent à des degrés divers avec les contraintes de l'action, qui se construisent et évoluent dans l'action elle-même [Reynaud et Richebé, 2007]. Ces propos tenus à l'échelle des acteurs sont aussi valides à une échelle plus globale. La rencontre de régulations est aussi la rencontre de mondes sociaux avec leurs règles, leurs pratiques, leurs professionnalisations, sans que l'on puisse considérer ces mondes comme homogènes ni comme susceptibles de jouer comme des déterminismes. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la pluralité des pratiques, quels que soient les logiques ou les modèles pris comme référence, apparaît comme la réponse originale que les acteurs trouvent face aux multiples paramètres de l'action (selon la taille des collectivités, selon les secteurs ou les produits, selon les types de cuisine, selon la présence des producteurs ou transformateurs, selon le contexte politique, selon les relations existantes entre les acteurs,

etc.).

Comme nous l'avons vu encore, le rôle central de la distribution « qui fait le marché » dans la régulation marchande dominante se trouve remis en cause à des degrés divers. Soit qu'elle soit ou non en mesure de satisfaire aux exigences de cahiers des charges sur le plan des qualités biologiques des produits et de leur origine locale, soit que son intervention soit souhaitée ou refusée. Les acteurs des circuits courts ont semble-t-il fait leur choix : celui de s'extraire des régulations dominantes, de tourner le dos à la distribution et donc de favoriser la rencontre directe de l'offre et de la demande. Mais ce choix pour simple qu'il soit dans son expression, n'en demeure pas moins problématique pour penser le projet d'ensemble.

Concluons à ce stade en disant que l'organisation du marché compris comme rencontre de régulations suppose un travail ou un effort : pour prendre l'initiative ou « prendre la main » et pour ensuite organiser les échanges, plus justement les chaînes d'activités qui permettent l'échange, et ceci dans des contextes très divers et en expérimentant des solutions elles-mêmes très différentes. A la main visible de la distribution qui faisait la main invisible du marché, les acteurs doivent apporter des correctifs ou imposer des contraintes, plus radicalement se substituer. Dans ce dernier cas, on mesure alors que l'organisation du marché se comprend comme un projet politique, celui d'une économie de proximité.

5. LA RELOCALISATION ET LA REGULATION DU MARCHE COMME PROJET POLITIQUE

On a pu affirmer que tout projet collectif articule de dimensions politiques, économiques et organisationnelles [Desreumaux et Bréchet, 2009]. Tentons à ce stade d'entrer dans la réflexion par la facette politique des projets de relocalisation du marché.

Une première difficulté de nature politique, ou éthico-politique, tient à la définition même de la notion de circuit court et aux perspectives d'action qu'engagent les diverses compréhensions du terme. Un dossier récent (Campagnes solidaires, n° 266 octobre 2011) donne succinctement les éléments des débats. La définition commerciale, à savoir au plus un intermédiaire, ne semble nullement satisfaisante pour nombre de protagonistes parmi les plus actifs. Pour la Confédération Paysanne et ses partenaires de l'InPact (Plateforme associative qui accompagne le développement de l'agriculture durable), il est indispensable que la notion de circuit court intègre non seulement le mode de commercialisation mais aussi les conditions de production (partage équitable de la valeur ajoutée, proximité géographique des produits et des opérations de transformation, qualité des produits...). Des questions à la fois éthiques et de

viabilité sont en jeu ; le politique et l'économique sont parfaitement liés comme le suggéraient nos propos introductifs sur l'acceptation du concept de projet.

On mesure immédiatement la deuxième difficulté qui pointe, derrière le choix politique, celle de nature technoéconomique : la relocalisation se comprend ici comme une autre manière de produire, de commercialiser et de consommer. Le local se trouve indéfectiblement associé à la viabilité d'une économie de proximité qui ne s'épuise pas dans la promotion des seuls circuits courts, car les échanges locaux peuvent être intermédiés. Le glissement est ici important. L'organisation du marché ainsi comprise se révèle bien plus qu'une organisation de l'échange marchand.

On peut approfondir cet enjeu d'un projet à la fois politique, économique et organisationnel. Pour les parties prenantes multiples qu'il implique, il va nécessiter de rompre avec les logiques existantes, de prendre la main et de mettre en place des solutions pérennes. « Il faut générer une économie équitable, qui permette notamment aux producteurs et transformateurs de vivre dignement de leur activités », nous disaient un responsable syndical de CAP44 et des élus des collectivités dans une réunion récente (novembre 2011), évoquant la solution d'une économie semi-administrée pour assurer la coordination des actions entre les acteurs de cette économie territorialisée. Pour prendre un exemple, si l'on veut que des producteurs et transformateurs locaux puissent satisfaire une demande de viande pour faire du bœuf braisé, il faut leur assurer simultanément des débouchés pour les autres morceaux de viande des bêtes, en programmant par exemple des steaks hachés. La logique de territoire ou de relocalisation se montre aussi peu compatible avec une logique de filière strictement biologique ou dédiée à un seul animal d'abattage. En restant dans l'univers de la viande, les projets d'abattoirs de proximité sont systématiquement envisagés pour satisfaire aux abattages de diverses espèces et de divers types d'agriculture. Une certaine polyvalence est requise pour des questions de dimensionnement. Les projets nécessitent aussi le soutien des acteurs publics et notamment des collectivités territoriales. Car un abattoir, quel que soit son statut, ne peut supporter le coût total de l'investissement qu'il représente. Celui-ci est pris en charge pour partie par des subventions d'investissement dans le cadre des aides à l'agriculture (à l'échelle européenne et de la PAC pour les grands abattoirs industriels) ou, dans les cas que nous étudions, par les collectivités partenaires. Dans un cas, c'est une communauté de communes qui va investir et prendre en charge l'investissement de départ, dans un autre, c'est le Conseil Général qui s'engage. Les arguments de ces participations sont la volonté politique de favoriser le développement du territoire, de faire en sorte de soutenir l'agriculture locale aux prises avec le

développement urbain. Il faut aussi comprendre que les logiques dominantes n'offrent pas de solutions. Un abattoir de proximité a par exemple été présenté à une coopérative envisagée comme partenaire financier, en argumentant autour du sens qu'un tel projet local pouvait (re)donner à son action. Les dirigeants de la coopérative rencontrés disent comprendre l'argumentation, la légitimité du projet pour le monde agricole local et plus largement le territoire dans son ensemble, mais la logique gestionnaire qui est la leur les conduit à fermer les petits abattoirs et à procéder aux regroupements sur de très grosses structures. Quand bien même la proximité serait-elle porteuse de sens, elle représente une telle rupture de la logique dominante qu'elle n'est pas envisageable.

Pour apprécier ces contraintes et ces défis technoéconomiques, il faut toutefois garder à l'esprit plusieurs idées. Tout d'abord que la RC n'est pas la seule composante de la demande et même qu'elle ne représente qu'une faible part de la demande. Ensuite, que le local ne permet sans doute pas toujours d'atteindre les seuils d'activités susceptibles d'assurer une performance économique durable. Enfin, plus globalement, que l'économie de proximité ne représente qu'une part des volumes d'ensemble des industries agroalimentaires locales. Pour illustrer cette idée, un acteur du monde syndical (Cap 44) nous indiquait des perspectives de 10% des volumes en vente directe (actuellement 4%) et d'une économie de proximité, intégrant donc des circuits intermédiés, de 15 à 20%, des perspectives qu'il considérait comme des objectifs souhaitables et réalisables à terme.

On pourrait d'ailleurs ajouter ici des considérations écologiques. Sur le plan écologique et donc aussi économique, le local ne permet pas d'accéder à tous les produits, certains territoires se prêtant naturellement mal à certaines cultures, voire ne les permettant pas. Nous souhaitons évoquer la réflexion d'un agriculteur biologique rappelant qu'il faudrait redécouvrir, dans une perspective de développement durable, les territoires physiques propices ou non à telle culture alors qu'avec le temps et l'évolution des pratiques culturelles « on avait fini par faire un petit peu de tout n'importe où ». Le local pertinent serait ainsi, non la Région ou le Département mais le bassin versant par exemple.

Globalement, ce qui ressort, pour « s'extraire du marché », pour « relocaliser les activités », c'est l'importance d'un projet politique avec ce qu'il suppose d'engagements qui interdiront que prédomine l'ordre marchand dominant : d'abord parce que les projets ne peuvent être initiés, portés et durablement implantés que si acteurs publics et privés se retrouvent, ensuite parce que ces partenariats représentent des engagements de long terme, une régulation sociopolitique qui se comprend comme un projet politique avec ce que cela suppose de

considérations politiques, économiques et écologiques mêlées et indissociables, impliquant les diverses parties prenantes des actions de relocalisation. Il n'est d'ailleurs que de constater l'importance de cette vie politique locale autour de ces projets de recours au local.

Les projets de 'reprise en main' du marché appellent un travail d'organisation : engager des initiatives, « mettre un pied dans la porte » disent certains, innover, expérimenter, etc. Ces actions, nous l'avons vu, demandent un travail entrepreneurial de construction de savoirs et de relations [Bréchet, Schieb-Bienfait, Desreumaux, 2009], des porteurs sociaux (au sens de Weber) des mondes professionnels, politiques ou militants. De ce point de vue, l'action publique reste un moyen de prendre la main, de faire évoluer les référentiels et les idées [Muller, 2005]. Elle contribue par ses actions à envoyer des signaux, à sensibiliser, à favoriser les expérimentations. Elle est aussi régulation : émission de règles, intervention, accompagnement, à l'échelon central ou local. Que l'action soit parfois portée par des élus peut être vécu comme un frein aux coordinations ou coopérations directes, mais « c'est aussi parce que c'est porté par des élus que cela avance » nous disaient des militants actifs de l'économie de proximité. Au total, on pourrait dire qu'une triple viabilité est en jeu, politique, économique, écologique.

CONCLUSION

Sur la thématique du marché, l'orthodoxie économique nous livre une lecture qui, sous l'hypothèse d'un bien donné, permet de comprendre les ajustements de l'offre et de la demande à travers le prix. C'est tout à fait fondamental pour saisir cette facette importante de l'échange marchand qu'est l'influence du prix. La sociologie économique, sans ignorer cette dimension, s'est intéressée au bien, produit ou service, pris comme entrée dans la modélisation économique, pour montrer, notamment, qu'il n'a rien de donné. Au-delà des multiples jeux connus de différenciation, il s'agit de comprendre comment la rencontre de l'offre et de la demande, qui ne va pas de soi, se fait: le bien doit être identifié, connu, évalué et sa mise à disposition nécessite des acteurs et des dispositifs qui assurent la médiation [Cochoy, 1999 ; Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000]. Ces résultats sont maintenant acquis et des contextes forts différents ont permis de qualifier les ingrédients de l'échange marchand [Le Velly, 2006, 2012].

Dans ce contexte d'une sociologie du marché active, nous avons privilégié une lecture régulationniste, la Théorie de la régulation sociale (TRS) de J.-D. Reynaud, proche sur bien des plans de la méthodologie théorique de l'Analyse stratégique des organisations (ASO) de

M. Crozier et E. Friedberg. L'action collective ou sociale se comprend dans ce cadre comme une activité de régulation expression de la rencontre de régulations. Cette lecture régulationniste trouve ici tout son sens, sur le terrain du marché, et non sur celui des relations sociales qui l'a vu naître. Ce qui émerge de nouveau dans notre étude, c'est le rôle de la distribution dans la construction du marché. Les distributeurs assurent des fonctions directement ou indirectement - mise en relation des acteurs, assortiment, volume, logistique, transformation...-. A bien des égards, la distribution « fait le marché ». On mesure alors que le développement des liens producteurs-consommateurs confronte directement à la question des modalités par lesquelles ces fonctions seront assurées si la distribution traditionnelle est évitée. Notre terrain fait ressortir, de ce point de vue, une réalité de médiations très hétérogènes entre de réelles relations directes producteurs-consommateurs, des circuits intermédiés par des producteurs organisés, des circuits intermédiés par des transformateurs indépendants. La question qui se pose, quelles que soient les solutions expérimentées, est celle de la prise en charge des fonctions de médiation entre le producteur et l'utilisateur, entre les chaînes de valeur des offreurs et des demandeurs -- transformation/conditionnement (avec les contraintes économiques et marchandes qui vont avec : logistique, transport...-). Mais si l'on peut voir derrière ces défis un travail d'organisation du marché, des considérations technoéconomiques et organisationnels mêlées, il faut aussi comprendre qu'il s'agit d'un projet politique exigeant. C'est un véritable projet politique qui demande à être porté, imaginé, conçu et mis en œuvre par les parties prenantes du développement local. L'injonction du local qui perturbe énormément le modèle du marché se traduit ainsi par de réels défis de coopération et de coordination pour les acteurs d'un ancrage territorial du marché ou d'une économie de proximité. L'exploration des expérimentations des acteurs, dans le contexte de l'approvisionnement de la restauration collective, n'est pas exempt, croyons-nous, d'enseignements de portée générale sur la question de la relocalisation et de l'organisation problématique du marché à des échelles plus larges.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGENCE BIO (2010), Les chiffres de la bio sont au vert. Dossier de presse, Agence Bio, Paris.

ALLAIRE G. & BOYER R. (1995),. *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, INRA-Economica, Paris.

AMBLARD H, BERNOUX P., HERREROS G. & LIVIAN Y.-F. (2005), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil.

BOUTINET J.-P. (1990), *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.

BOYER R. & SAILLARD Y. (1995), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

- BRECHET J.-P. (2008), « Le regard de la théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud », *Revue Française de Gestion*, vol. 34, n°184, p. 13- 25.
- BRECHET J.-P. & PROUTEAU L. (2010), « A la recherche de l'entrepreneur. Entre économie et sociologie : une figure de l'agir projectif », *Revue Française de Socio-Economie*, n°6, p. 109-130.
- BRECHET J.-P., SCHIEB-BIENFAIT N. & DESREUMAUX A. (2009), « Les figures de l'entrepreneur dans une théorie de l'action fondée sur le projet », *Revue de l'Entrepreneuriat*, revue en ligne, vol. 8, n°1.
- COCHOY F. (1999), *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*, Paris, La Découverte.
- COCHOY F. & DUBUISSON-QUELLIER S. (Eds.) (2000), « Les professionnels du marché », *Sociologie du travail*, 42 (3).
- CROZIER M. & FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil
- DAVID A., HATCHUEL A. & LAUFER R. (coord.) (2000), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Paris, Vuibert.
- DESREUMAUX A. & BRECHET J.-P. (2009), « Quels fondements pour les théories de la firme? Plaidoyer pour une théorie artificialiste de l'action collective fondée sur le projet », in Baudry B. et Dubrion B. (dir.), Paris, La Découverte, p. 61-83.
- EMIRBAYER M. & MISCHKE A. (1998), « What is Agency ? », *American Journal of Sociology*, vol.103, number 4, p. 962-1023.
- FRIEDBERG E. (1992), «Les quatre dimensions de l'action organisée», *Revue Française de Sociologie*, XXXIII, p. 531-557.
- FRIEDBERG E. (1993), *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil.
- HATCHUEL A. (2000), « Quel horizon pour les sciences de gestion ? Vers une théorie de l'action collective », in David et al. (2000), Paris, Vuibert, p. 7-44.
- HATCHUEL A. (2005), «Towards an Epistemology of Collective Action: Management Research as a Responsive and Actionable Discipline», *European Management Review*, 2, p. 36-47.
- HATCHUEL A. ET WEIL B. (1992), *L'expert et le système*, Paris, Economica.
- JOAS H. (1999), *La créativité de l'agir*, Paris, Cerf.
- KALBERG S. (2010), *Les valeurs, les idées, les intérêts. Introduction à la sociologie de Max Weber*, Paris, La Découverte/MAUSS.
- LATOUR B. (2006), *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- LE VELLY R. (2002), « La notion d'encastrement : une sociologie des échanges marchands », *Sociologie du Travail*, 44, p. 37-53.
- LE VELLY R. (2006), Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché, *Revue Française de Sociologie*, 47-2, p. 319-340.
- LE VELLY R. (2012), *Sociologie du marché*, Paris, La Découverte, collection Repères.
- LE VELLY R., BOTTOIS V., BRECHET J.-P., CHAZOULE C., CORNEE M., EMIN S., PRALY C. & SCHIEB-BIENFAIT N. (2010), « Comment se fait la rencontre entre offres et demandes locales pour la restauration collective publique ? Premiers enseignements », in Traversac J.-B. (ed.), Contributions des circuits courts alimentaires au développement régional, Dijon, Educagri.
- LE VELLY R. & BRECHET J.-P. (2011), « Le marché comme rencontre d'activités de régulation : initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective », *Sociologie du Travail*, 53, p. 478-492.
- LICHTENBERGER Y. (2003), Régulation(s) et constitution des acteurs sociaux, in Terssac de, G. (Ed.), La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements, La Découverte, Paris, p. 51-60.
- LORDON F. (2006), *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte.
- MARCH J. G., SCHULZ M. & ZHOU X. (2000), *The dynamics of rules*, Stanford University Press, California.
- MULLER P. (2005), «Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres

cognitifs”, *Revue Française de Science Politique*, vol. 55, n°1, p. 155-187.

POSTEL N. (2006), *Les règles dans la pensée économique*, Paris, CNRS Editions.

POSTEL N. & SOBEL R. (2006), « Quelle théorie hétérodoxe de l’acteur économique ? », in Eymard-Duvernay F. (dir.) *L’économie des conventions*, Paris, La Découverte, p. 131-150.

REYNAUD J.-D. (1988), « Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome », *Revue française de sociologie* 29, p. 5-18.

REYNAUD J.-D. (1997), *Les règles du jeu. L’action collective et la régulation sociale* (troisième édition), Paris ; Armand Colin.

REYNAUD J.-D. (2003), Régulation de contrôle, régulation autonome et régulation conjointe, in Terssac de, G. (Ed.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud, Débats et prolongements*, Paris, La Découverte, p. 103-113.

REYNAUD J.-D. & RICHEBE N. (2007), « Règles, conventions et valeurs Plaidoyer pour la normativité ordinaire », *Revue française de sociologie* 48 (1), p. 3-36.

SCHIESSER P. & CANTILLON G. (2007), *L’achat public durable. Outils et méthode pour réussir des achats publics respectueux du développement durable*, Paris, Le Moniteur.

STEINER P. & VATIN F. (Eds.) (2009), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF.

TERSSAC DE G. (2003), La théorie de la régulation sociale : repères pour un débat, in Terssac de G. (Ed.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements*, Paris, La Découverte, p. 11-33.

TRAVERSAC J.-B. (Ed.) (2010), *Contributions des circuits courts alimentaires au développement régional*, Dijon, Educagri.